



CHÈQUE CINEMA PLEIN CHAMP

PROJET DÉCEMBRE 2019



OBJECTIFS

- Dégager des ressources financières pour Plein Champ et continuer ainsi à assurer correctement ses actions d'animations, programmations,
 - ➔ (0,30 ou 0,20 € de frais facturés aux CE + chèques non utilisés)
- Valoriser les actions et les cinémas indépendants d'Auvergne en collectif
 - ➔ nouvelle offre « chèque cinéma » complémentaire à celle du cinéma

OBJECTIFS POUR LE CINEMA PARTENAIRE

- Attirer le public salarié, notamment les 25-49 ans qui a tendance à diminuer au cinéma
- Attirer d'autres spectateurs, puisque les chèques peuvent être utilisés dans plusieurs cinémas d'Auvergne
- Plein Champ démarche de nouveaux CE ou des CE que les cinémas n'ont pas le temps de contacter
- Soutenir l'action de Plein Champ en matière d'animations dans les salles, mutualisation de projets, programmation,

PUBLICS VISÉS

- Les salariés du privé et du public (et leur famille) via les comités d'entreprises, les comités des œuvres sociales

PRESENTATION DU CHEQUE CINEMA

- Le Chèque cinéma Plein Champ est valable un an, non nominatif et utilisable dans plusieurs salles de cinéma adhérentes de Plein Champ, ceux qui le souhaitent (signature d'une convention)
- Selon le cinéma, une majoration pourra être pratiquée à la caisse du cinéma. Il permet aux salariés du secteur public et privé de bénéficier d'un tarif avantageux.

FONCTIONNEMENT

- 1 – Plein Champ vend directement les chèques cinéma aux comités d'entreprises et comités des œuvres sociales. Le chèque est vendu 5,30 € par exemple dont 0,30 centimes de frais de fonctionnement facturés aux CE par exemple
- 2 – le CE revend à ses salariés un chèque de 5 € ou moins.
- 3 – Le salarié en se présentant au cinéma avec son chèque, peut payer ou non un supplément.
- 4 – le cinéma renvoie en fin de mois tous les chèques reçus. Il se fait rembourser 5€/chèque par Plein Champ.
Avantage : rapidité des remboursements

- Chaque cinéma passe une convention avec Plein Champ
- Possibilité d'édition des chèques auprès des ECRANS, même sur de faibles quantités.

QUESTIONS DES SALLES

- « Ce chèque fait de la concurrence avec le chèque de mon cinéma »

Réponse : Non, le chèque Plein Champ serait une offre complémentaire. Le prix de la place CE reste identique en caisse, que ce soit le chèque Plein Champ ou le chèque du cinéma.

- « Je perds de l'avance de trésorerie en début d'année »

Réponse : Plein Champ rembourserait rapidement tous les mois des chèques reçus. L'argent collectée (frais + chèques non utilisés) permettra de continuer à soutenir les actions des salles en partenariat avec Plein Champ, d'autant que la cotisation est faible.

- « Mon tarif plein est plus bas que 5 € »

Réponse : ok, nous allons déterminer un tarif médian afin d'inclure un maximum de salles

- « je n'ai pas de CE autour de mon cinéma »

Réponse : nous contactons aussi les associations et les comités des œuvres sociales.

POTENTIEL

- Allier : 140 CE ou CSE
- Cantal : 50 CE ou CSE
- Puy de Dôme : 260 CE ou CSE
- Haute-Loire : 65 CE ou CSE

OBLIGATIONS LEGALES ET REGLES JURIDIQUES

- Validation en CA et AG
- Inscrire la vente de chèque cinéma dans les statuts